

Vous êtes allocataire du RSA et souhaitez travailler dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'hôtellerie ou de la restauration dans cette période de crise sanitaire : votre allocation RSA est maintenue !



RSA



+

REVENU D'ACTIVITÉ



=



Une bonne formule !

Le Conseil départemental vous permet de cumuler, à titre dérogatoire, l'intégralité de l'allocation RSA et les ressources liées à un emploi, **dans le cadre d'une reprise d'activité comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration.**

Conditions et mode d'emploi
05 53 69 40 56
05 53 69 42 13
cumulrsa@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest

1 Je contacte le Département aux numéros dédiés :

05 53 69 40 56
05 53 69 42 13

2 J'adresse pour chaque reprise d'activité les documents justificatifs suivants :

- contrats de travail
- bulletins de salaires de la période concernée (janvier 2022 à décembre 2022)
- par mail **cumulrsa@lotetgaronne.fr**
- ou par courrier à l'adresse suivante :

Département de Lot-et-Garonne

Pôle insertion

1633 avenue du Général Leclerc

47916 Agen Cedex 9

3 Je déclare l'ensemble de mes ressources à mon organisme payeur et mes changements d'activités lors de ma Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR/RSA)

4 Le Département instruit ma demande, m'informe de son accord, et demande aux organismes payeurs (CAF et MSA) que mes ressources d'activité ne mettent pas fin à mes droits d'allocataire RSA.

Le cumul du RSA et d'une « activité salariée » est une action expérimentale menée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, durant la période de crise sanitaire du Covid-19.

Vous pouvez ainsi cumuler à titre dérogatoire l'intégralité de l'allocation RSA et les ressources liées à un emploi :

- dans le cas d'une reprise d'activité comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'hôtellerie ou de la restauration.
- dans des structures du département de Lot-et-Garonne ou limitrophes au département
- et dans la limite du nombre d'heures nécessaires pour recharger de nouveaux droits ARE (Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi)

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

